



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

PHASE 5 : RAPPORT DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Table des matières

1. Introduction	5
2. Objectif de la consultation.....	6
3. Déroulement de la consultation	6
4. Participation.....	7
Annexe 1 : Communiqué de presse	8
Annexe 2 : Avis de consultation	9

1. Introduction

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration du CO₂ et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie du Territoire est un document d'analyse et de programmation pour :

- Organiser la réponse aux besoins en énergie du territoire et la lutte contre le changement climatique ;
- Décliner les politiques sectorielles (développement économique, transports, environnement et cadre de vie, aménagement du territoire...) en fonction de ces besoins.

Son élaboration est le résultat :

- d'un état des lieux sur les consommations d'énergie, les émissions de Gaz à Effet de Serre et les polluants, la consommation de l'espace et la vulnérabilité du territoire. Consultez le diagnostic ([lien](#)).
- des orientations exprimées par la collectivité d'ici 2050 dans ces domaines,
- du programme d'actions mis en place,
- d'une évaluation environnementale qui consiste à étudier la compatibilité de la démarche avec notre environnement (biodiversité, ressources naturelles,...).

Une fois l'avis du Préfet et du Président de région donné, l'autorité environnementale et le public sont consultés. Enfin, le conseil communautaire délibèrera une fois les retours de la consultation pris en compte.




L'adoption du plan ne devient effective qu'après nouvel avis du Préfet et du Président de région et adoption en conseil communautaire.

Les délibérations liées au Plan Climat Air Energie du Territoire sont :

- [Délibération du 14 décembre 2015 \(246 Ko\)](#) 
- [Délibération du 20 mars 2017 \(234 Ko\)](#) 
- [Délibération du 26 juin 2017 \(192 Ko\)](#) 

Les décrets du 29 juin 2015 et du 8 août 2011 instaurent la consultation du public pour le Plan Climat Air Energie du Territoire. L'article L123-19 du code de l'environnement précise les modalités de consultation.

Les textes de loi en relation avec le Plan Climat Air Energie du Territoire sont :

- [Décret du 28 juin 2015 \(161 Ko\)](#) 
- [Décret du 11 août 2016 \(282 Ko\)](#) 
-  [Article L123-19 du code de l'environnement](#)





2. Objectif de la consultation

La consultation publique s'adresse aux citoyens et organismes du territoire leur permettant ainsi de se prononcer spécifiquement sur ce document de planification qui propose une vision d'avenir pour la Communauté de communes de Lacq-Orthez qui, dans sa mise en œuvre, va agir sur leur qualité de vie.

Les consultations publiques représentent également une occasion pour les élus d'entendre les préoccupations et commentaires de la population permettant ainsi de bonifier le processus décisionnel.

Le principal objectif des consultations publiques est de recueillir l'opinion des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

Les documents relatifs à la consultation du PCAET sont :

- [Le diagnostic \(5.1 Mo\)](#) 
- [La stratégie \(1.3 Mo\)](#) 
- [Le plan d'actions \(757 Ko\)](#) 
- [L'approche environnementale \(3.1 Mo\)](#) 

Déroulement de la consultation

La consultation publique du PCAET s'est déroulée sur la période allant du 6 septembre au 21 octobre 2017 : 15 jours pour l'avis de consultation et un mois pour les retours.

Afin d'informer la population de la tenue de la consultation publique par voie numérique, un communiqué de presse a été fait dans les journaux locaux « la République » et « Sud-Ouest » le 6 septembre 2017. Le communiqué de presse est présenté en annexe 1.

A partir du 6 septembre, ont été affichés dans les locaux suivants les affiches présentées en annexe 2 :

- L'hôtel de la CCLO à Mourenx
- L'antenne de la CCLO à Orthez
- La cyber base de Mourenx

Les documents et l'accès à une connexion internet vers le site de la collectivité a été actif à partir du 6 septembre 2017 jusqu'au 21 octobre 2017.

Sur le site internet de la collectivité, la population pouvait donner son avis en cliquant sur :



Afin de mieux cerner vos attentes en termes d'objectifs à atteindre concernant le Plan Climat Air Energie du Territoire, la communauté de communes de Lacq-Orthez vous remercie de bien vouloir répondre à ce court questionnaire.

Vos réponses nous aideront à affiner les actions dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire, de l'agriculture, du résidentiel et du transport.

Votre avis est essentiel et tout le monde peut répondre !

Je donne mon opinion

Au terme de la consultation, tous les avis seront regroupés dans un compte-rendu ainsi que les réponses de la collectivité à vos remarques. Aucune donnée dans ce compte-rendu ne permettra de vous identifier à titre personnel. Ce document sera consultable sur le site internet de la CCLO pendant 3 mois, après son adoption en conseil communautaire.

3. Participation

Un compteur a été mis en place pour connaître le nombre de visiteurs sur les pages associées à la consultation. Il y a eu 243 consultations du site internet.

Une personne a rempli le formulaire d'avis hors délai.

Annexe 1 : Communiqué de presse

GRAND ANGLE

La CCLO agit pour le climat

Aline Langles, Vice-Présidente en charge des questions relatives au changement climatique à la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO), dévoile les actions du Plan Climat Air Energie du Territoire.

Comment se manifeste le changement climatique ?

Le changement climatique est dû au réchauffement de la planète qui fait suite à une hausse de la concentration des gaz à effet de serre. Cette augmentation est surtout provoquée par la consommation d'énergies fossiles des activités humaines (tertiaire et industriel, transports, habitat, agriculture...). En 2017, un diagnostic a mis en lumière les conséquences sur notre territoire du changement climatique, en particulier, pour les ressources naturelles, les activités économiques et la population. Le diagnostic est accessible sur le site internet www.cc-lacqorthez.fr.

En quoi consiste le Plan Climat Air Energie du territoire ?

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial est inscrite dans la loi de la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Un des objectifs de cette loi est de développer des actions pour réduire les consommations d'énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Une autre partie concerne l'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques (canicules, inondations ou épisodes venteux) afin de protéger les populations.

Quel bilan énergétique pour notre territoire ?

La consommation énergétique du territoire est importante (3 343 GWh). Cela s'explique par ses activités économiques et les plateformes industrielles à enjeu national. En revanche, le territoire peut se vanter de produire l'équivalent de 71% de sa consommation en énergies renouvelables et de récupération (voir graphiques).

Pour quelles actions ?

Nous allons poursuivre celles qui sont déjà en place : plan de désherbage intercommunautaire «zéro phyto», extension des consignes de tri (tous les emballages ménagers sont recyclés) et la télé-alerte (système d'appels auto-



Encourager la création de fermes photovoltaïques.

maté d'alerter la population en cas d'accident industriel ou de phénomène climatique).

Nous menons aussi depuis 9 ans une politique volontariste en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, en particulier dans l'habitat. Mais il reste encore à faire. Dans le secteur économique, nous favoriserons l'implantation d'entreprises dans le domaine de la transition énergétique, avec par exemple, la création d'une centrale solaire photovoltaïque, la valorisation du bois-énergie et la réalisation d'un laboratoire de recherche sur une nouvelle génération de batteries pour les véhicules.

Pour limiter la consommation énergétique, nous développerons de nouvelles solutions de mobilité (covoiturage, vélo, auto-stop organisé). Nous diminuerons aussi les plages horaires de l'éclairage public. Ce sont quelques exemples des 62 actions du plan que vous trouverez intégralement sur www.cc-lacqorthez.fr.



De nouvelles solutions de mobilité seront développées.

Qui est concerné par le Plan Climat Air Energie du territoire ?

Les 55 000 habitants de notre territoire mais aussi tous ses acteurs socio-économiques, puisqu'il faudra agir dans tous les domaines. Tout le monde sera mobilisé du particulier à l'industriel.

Comment impliquer la population dans cette démarche ?

La première chose à faire est de l'informer. Un public sensible aux enjeux climatiques se sent concerné et donc il agit. Pour cela, la collectivité a dédié une page sur son site internet www.cc-lacqorthez.fr sur ce sujet. Nous vous invitons à le consulter que vous soyez chefs d'entreprises, membres d'associations et tous les habitants. Nous attendons vos commentaires et propositions que nous étudierons. Dans la mesure de nos compétences, nous mettrons à disposition tous les outils nécessaires à l'action. C'est notre rôle de collectivité responsable.

Bien vivre

ENSEMBLE

sur le territoire

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Durant les mois de septembre et d'octobre, un formulaire en ligne est disponible pour exprimer vos attentes en matière de lutte contre le changement climatique sur www.cc-lacqorthez.fr. Exprimez-vous à notre Plan Climat Air Energie Territorial de la CCLO ! Exprimez-vous sur le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCLO !

Quel est votre avis ?

Quels gestes seriez-vous prêt à faire ?

Seriez-vous prêt à participer à un meeting sur ce sujet en 2018 ?

Communauté de communes

LACQ-ORTHEZ

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Fabienne PE
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Pôle Développement - Service élargissement
Tel : 05 59 02 73 48
Courriel : fabienne.lacqorthez@cclo.fr
Rue d'Arbentonn
sur www.cc-lacqorthez.fr

Le bilan énergétique de la CCLO

Productions d'énergie renouvelable sur le territoire



Consommation d'énergie sur le territoire



Par type d'énergie



Annexe 2 : Avis de consultation



AVIS DE CONSULTATION **DU PUBLIC**

Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET)

Les décrets du 29 juin 2015 et du 8 août 2011 instaurent la consultation du public pour le Plan Climat Air Energie du Territoire. L'article L123-19 du code l'environnement précise les modalités de consultation.

Du 6 septembre au 21 octobre 2017

■ Consultation des pièces du dossier

sur www.cc-lacqorthiez.fr

ou du lundi au samedi de 13h à 18h, mercredi & samedi
de 9h15 à 12h à la Cyber-base du [Mix] à Mourenx

■ Participation à la consultation

par voie électronique sur www.cc-lacqorthiez.fr